



Animateur
Service du feu

Participants
De 6 à 10 personnes

Durée
½ journée

Prix
Fr. 300.-

Lieu
Centre de formation
Cimo – Monthey

Inscriptions
www.cimo.ch ou à l'aide
du bulletin d'inscription
disponible dans le
catalogue.

Renseignements
+41 24 470 31 53 / 31 58
ou formation@cimo.ch

**Conditions
générales**
Consulter le site
www.cimo.ch



Hygiène – Sécurité Santé – Environnement

Porteurs d'appareils respiratoires usine Cours de perfectionnement (A821)

Objectifs

- Rafraîchir les connaissances sur les appareils respiratoires individuels
- Assurer un entraînement permettant de se familiariser avec le port de l'appareil

Contenu du cours

- Bref rappel de la mise en service de l'appareil et des prescriptions de sécurité
- Entraînement au port de l'appareil

Public

Ce cours s'adresse aux collaborateurs ayant suivi le cours de base A820.

Remarques

- Tenue de travail obligatoire : casque, chaussures de sécurité
- Pré-requis médical obligatoire : chaque participant doit se présenter sur le lieu de la formation, muni d'un certificat valide de port d'appareils respiratoires. Ce certificat est délivré par le Service Médical. Sans ce document, il n'est pas possible de suivre la formation.

Pour les personnes en possession d'un certificat, la validité des certificats ARI est de :

- Jusqu'à 40 ans : 5 ans
- De 40 ans à 50 ans : 3 ans
- Dès 50 ans : 1 an

Si la visite n'a pas été passée ou si le certificat n'est plus valable, il est demandé de contacter le Service Médical (tél. 024 470 36 61) environ 3 mois avant la date du cours afin de convenir d'un entretien médical.